

**PERSONALVORSORGESTIFTUNG DER
FELDSCHLÖSSCHEN-GETRÄNKEGRUPPE**

**CONVENTION RELATIVE
À LA RENTE DE PARTENAIRE**

passée entre

le preneur de prévoyance:

Nom

Prénom

Date de naissance

Etat civil

Lieu d'origine ou
de naissance

Nationalité

Adresse

et

le/la partenaire:

Nom

Prénom

Date de naissance

Etat civil

Lieu d'origine
ou de naissance

Nationalité

Adresse

1. La présente convention a pour objet de garantir d'éventuelles prestations revenant au ou à la partenaire survivant(e) d'une personne assujettie à la prévoyance professionnelle ou bénéficiaire d'une rente, dans la mesure où les conditions stipulées dans l' art. 4.5. du règlement de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen-Getränke sont remplies. La Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen-Getränke examine le droit aux prestations après le décès du preneur de prévoyance et en considération de la situation effective à ce moment.

2. Les parties en présence déclarent avoir pris connaissance et accepter les dispositions du règlement de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen-Getränke (en vigueur depuis le 1.1.1998, modifié pour la dernière fois au 1.1.2020) et celles de la notice relative au droit à la rente de partenaire du 1.1.2020, ces deux documents faisant partie intégrante de la présente convention.
3. D'un commun accord, les parties en présence déclarent gérer un ménage commun en tant que partenaires depuis le et vivre ensemble sans interruption depuis cette date.
4. Le preneur d'assurance s'engage à remettre l'original de la présente convention à la Fondation de prévoyance en faveur du personnel du groupe Feldschlösschen-Getränke et à signaler sans délai toute modification de la situation décrite dans le présent document.
5. Par leur signature, les parties en présence confirment l'exactitude de leurs déclarations et prennent connaissance du fait que livrer des informations ne correspondant pas à la stricte vérité ou omettre de signaler tout changement de la situation décrite dans la présente convention est passible de poursuites pénales.

Lieu et date

Signatures:

le preneur de prévoyance

Le/la partenaire

Veillez envoyer cette convention dûment remplie et en double exemplaire à l'adresse suivante:
Personalvorsorgestiftung der Feldschlösschen-Getränkegruppe, Case postale, 4310 Rheinfelden

La présente convention est déclarée lue et approuvée:

Lieu et date

**Personalvorsorgestiftung der
Feldschlösschen-Getränkegruppe**